

Sina

REGION DE KOULIKORO

CERCLE DE KATI

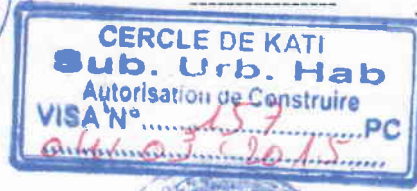
COMMUNE RURALE DE KALABANCORO

N° ____/M-CRK/01/04/2015

VISA N° **157** /P.C. du 04/03/2015

Ilot : N° GE (Groupe Scolaire) Objet du T.F. N° 88318 sis à N'TABACORO
(Zone Logements Sociaux)

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE DE KALABANCORO

____/____)

MONSIEUR BIRAMA DIALLO, ECONOMISTE DOMICILIÉ A BAMAKO

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'autorisation de construire sollicitée par votre lettre du 17/12/2014 vous est accordée sous réserve de vous conformer au cours de l'exécution travaux au plan et devis que vous m'avez transmis.

Pendant toute la durée des travaux, je vous invite à placer à l'entrée du chantier un panneau indiquant le numéro du **VISA DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE** indiqué en titre de la présente lettre et déposé une copie du plan visé au chantier.

Dès le début des travaux, vous aviserez le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Koulikoro qui, dans les huit jours, devra procéder à une visite pour constater si les plans et devis ont été bien respectés. Passé ce délai, les travaux pourraient continuer sous votre responsabilité.

Vous voudrez bien m'avertir de la date d'achèvement des travaux en me fournissant l'attestation du service de l'Urbanisme et de l'Habitat et je ferai visiter les locaux par un agent habilité du Service d'Hygiène.

A la suite de ces visites, il sera établi par mes soins un PERMIS D'HABITER
L'Agent chargé du Service d'Hygiène procédera ensuite à la visite des locaux.

Si les plans et devis n'ont pas été respectés, vous serez avisé des raisons qui s'opposent à ce que ce permis vous soit délivré.

Veillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées.

Le Maire



**Pour Copie Certifiée
Conforme à l'Original
qui nous a été Présenté
Bamako, le... 9/12/14**

Issa Bocar BALLO

